

AMENDEMENT No. 6 AU CONTRAT DE LICENCE ET DROITS D'UTILISATION DE PROGICIELS

ATTENDU QUE la Société et LGS ont signé le 14 juin 2017 un Contrat de licence et droits d'utilisation de progiciels (« **Contrat de licence** »);

ATTENDU QUE les parties désirent modifier ce Contrat de licence;

ATTENDU QUE la Société désire amender l'Annexe B-7 (Entente de travail #302646641) afin d'y ajouter les services « International Registration Plan (« **IRP** ») » qui seront régis par les modalités et conditions établies ci-après; et

EN CONSÉQUENCE, la Société et LGS conviennent de ce qui suit.

Les signatures transmises de façon électronique (télécopie, numérisation et envoi par courriel ou utilisation d'un service de signature électronique) seront considérées comme étant des signatures originales.

Les Parties conviennent et acceptent que les termes, conditions et dispositions du Contrat de licence qui ne sont pas modifiés par les termes du présent Amendement continuent d'être en vigueur et d'avoir pleine force et effet.

Lu et approuvé par :
Société Conseil Groupe LGS

Nom :

GRATIEN COTE

Titre :

Vice-président LGS

Signature :

[Signature redacted]

Date

2019-04-04

Lu et approuvé par :
Société de l'assurance automobile du Québec

Nom :

Karl Malenfant

Titre :

UPN & Club de projet CASA

Signature :

[Signature redacted]

Date :

4 avril 2019

Amendement 1

à

l'Annexe B-7

Entente de travail #302646641 ("Entente de travail" or "formulaire de commande") entre
Société Conseil Groupe LGS ("Intégrateur" or "Acheteur") et
Société de l'assurance automobile du Québec ("Client" ou "Utilisateur final")
Pour les services de SAP Canada Inc. ("SAP" or "Supplier")
Effective le 30 juin 2017 ("date effective")

Le présent Amendement est par les présentes joint au Formulaire de commande pour en faire partie intégrante. Dans tous les cas où les dispositions du présent Amendement contredisent ou sont incompatibles avec les dispositions du Formulaire de commande, les dispositions du présent Amendement prévaudront.

Les parties conviennent de modifier le Formulaire de commande comme suit :

1. La section 1 du Formulaire de commande est modifiée en y ajoutant la ligne suivante au tableau:

Document	Document relatif au périmètre
Annexe 4	Document relatif au périmètre 2 - Service Custom Development

2. La section 3.1 du Formulaire de commande est modifiée en y ajoutant ce qui suit:

"3.1 Services à prix fixe"

International Registration Plan (IRP)

Les Redevances des services CDP, incluant les frais de subsistance et de déplacement, fournis par SAP pour les Services tels que stipulés dans le Document relatif au périmètre 2 sont exprimées au prix fixe de \$5 949 243 CAD et en conformité avec le calendrier de paiement échelonné suivant:

Jalons de Paiement	Montant, devise \$CAD	Date estimée*
30% au démarrage du projet	1 784 773 \$	8 avril 2019
15% à la date d'acceptation par le Client du backlog /spécifications	892 387 \$	19 juillet 2019
15% à la date de fin du sprint de développement qui correspond à un degré d'avancement de 50%	892 387 \$	6 janvier 2020
20% à la fin du sprint de développement final	1 189 849 \$	25 mai 2020
11% à la date d'acceptation par le Client des CDP aux termes des essais d'acceptation spécifiques aux CDP	654 416 \$	9 octobre 2020
9% à la date de mise en pré-production de la livraison 2	535 431 \$	30 octobre 2020

Les frais de soutien technique et maintenance annuels applicables aux CDP (Support PSfCS (Premium Support for Custom Solution) au montant annuel de 657 391\$ pourront être facturés annuellement à compter de la date d'acceptation des CDP aux termes des essais d'acceptation spécifiques aux CDP."

3. La section 2.1 Calendrier et jalons de l'Annexe 1 du Formulaire de commande est modifiée en y ajoutant ce qui suit :

Calendrier et jalons – IRP

Il est prévu que le projet commence le **8 avril 2019**. Sur la base de la date de début estimée qui précède, les dates prévues dans le plan du projet sont les suivantes*:

Jalon	Date estimée*
Démarrage du projet	8 avril 2019
Acceptation par le Client du backlog /spécifications	19 juillet 2019
Fin du sprint de développement qui correspond à un degré d'avancement de 50%	6 janvier 2020
Fin du sprint de développement final	25 mai 2020
Acceptation par le Client des CDP aux termes des essais d'acceptation spécifiques aux CDP	9 octobre 2020
Mise en pré-production de la Livraison	30 octobre 2020

4. L'Annexe 4 (**Document relatif au périmètre 2 - Service Custom Development**) est ajoutée au Formulaire de commande.

Annexe 4
au
Formulaire de commande n° 302646641
Document relatif au périmètre 2 - Service Custom Development

La Description de service SAP pour le Service Custom Development référencée dans le Formulaire de commande et qui peut être consultée à l'Annexe 3 fait partie intégrante de la présente partie du présent Document relatif au périmètre.

CONTENU

Méthodologie

Les Services Custom Development seront fournis conformément à la méthodologie SAP Custom Development - cycle de vie en Scrum.

Périmètre

SAP rédigera la Backlog de produits sur la base des Exigences commerciales telles que décrites dans la Proposition de solution jointe aux présentes en Pièce 1. La langue dans laquelle la Spécification sera fournie sera le français.

Après acceptation par le Client, SAP commencera la phase de développement sur la base de ladite Spécification.

Progiciel de base

Livrable	Progiciel de base
International Registration Plan (IRP)	

Les Fonctionnalités livrées fonctionneront avec le Progiciel de base spécifié dans la version actuelle au moment de la livraison, incluant les supports packages les plus récents. Le Client est responsable de la disponibilité du Progiciel de base sur tous ses systèmes sur lesquels les Fonctionnalités doivent être installées.

Langues des Fonctionnalités et de la documentation

Fonctionnalités

La langue dans lesquelles les Fonctionnalités seront fournies est le français et l'anglais. Les remarques dans le code ne seront pas traduites en français.

Documentation de la solution

1	Documentation de la solution	1.2	Langue(s)
1.3	Documentation technique	1.4	Français

La documentation de la solution ne sera pas fournie en format papier mais sur un support électronique ou en ligne, et elle sera mise à disposition au même moment que les Fonctionnalités.

DÉFINITION DU PROJET

La langue de communication convenue pour le projet est le français.

Calendrier et jalons

Il est prévu que le projet commence le 25 mars 2019. Sur la base de la date de début estimée qui précède, les dates prévues dans le plan du projet sont les suivantes:

Jalon	Date estimée*
Démarrage du projet	8 avril 2019
Acceptation par le Client du backlog /spécifications	19 juillet 2019
Fin du sprint de développement qui correspond à un degré d'avancement de 50%	6 janvier 2020
Fin du sprint de développement final	25 mai 2020
Acceptation par le Client des CDP aux termes des essais d'acceptation spécifiques aux CDP	9 octobre 2020
Mise en pré-production de la Livraison	30 octobre 2020

Rôles et responsabilités

Fonction	Nom
Responsable du Client	Sylvain Cloutier
Responsable de SAP*	Ronald Jamgotchian
Chef de projet du Client	Karl Malenfant
Chef de projet de SAP*	Louis Bariteau
Responsable de l'Intégrateur	Daniel Lacroix

*ou employé possédant des qualifications équivalentes

Lieux des Services et accès à distance

- Les Services Custom Development seront fournis dans les locaux de SAP.
- Le Client est tenu de fournir et maintenir un accès à distance à tous les systèmes opportuns par le biais de l'infrastructure de maintenance SAP alors en vigueur, mise à la disposition du Client par SAP. Le Client est tenu d'accorder à SAP toutes les autorisations nécessaires relativement aux systèmes concernés pour permettre les activités de développement, test et analyse des problèmes dans le cadre de la gestion du message, tel que l'exige le cas concerné, sans restrictions quant à la nationalité des membres de l'équipe de projet SAP ou quant au pays où ils sont basés.
- Certaines prestations, comme la gestion de projet, la conception générale et la maintenance de test, pourront être effectuées dans les locaux du Client situés à ville du Québec.

Pièce 1 - Proposition de solution

International Registration Plan

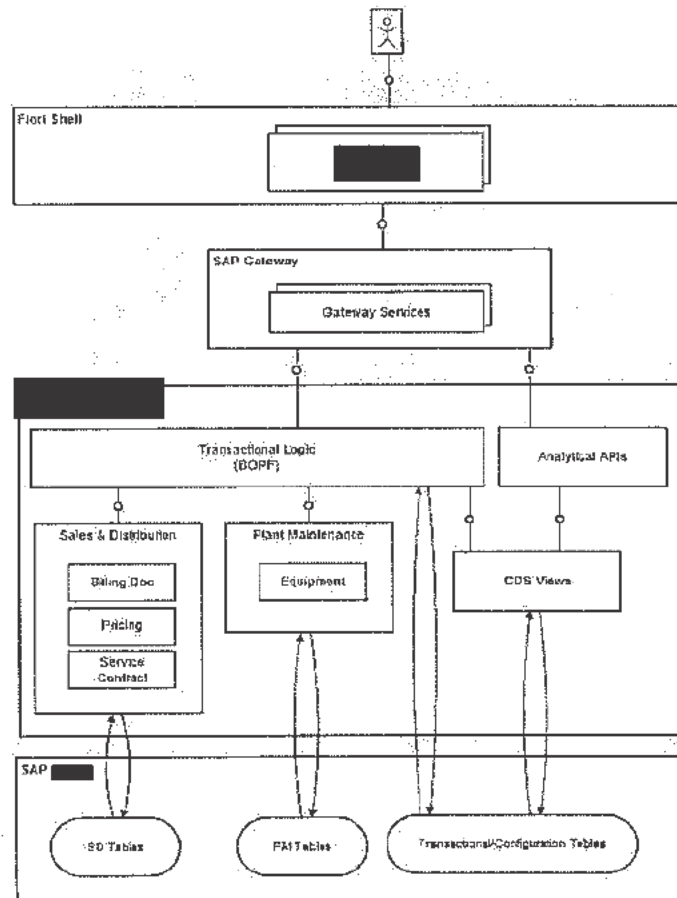
Contexte d'affaire

La SAAQ est une des 59 administrations membres du « International Registration Plan ». IRP est un accord de réciprocité entre les provinces du Canada et les états américains au niveau de l'immatriculation de véhicules commerciaux. Cet accord permet le paiement proportionnel des frais d'immatriculation sur la base des distances parcourues à travers les administrations membres.

La solution proposée remplacera la solution IRP actuelle de la SAAQ. Elle sera basée sur les technologies SAP Fiori/UI5, Gateway et S/4HANA On-Premise 1709 SP2 et fournira les fonctionnalités suivantes :

- Gestion des parcs de véhicules immatriculés IRP
- Gestion des déclarations de distances pour chacun des véhicules immatriculés IRP
- Gestion des avis de cotisations relatifs aux immatriculations IRP
- Gestion de la vérification des dossiers des titulaires d'immatriculations IRP
- Intégration (interface) avec Clearing House
- Intégration avec certaines fonctionnalités de la solution standard SAP actuellement en cours d'implantation prenant en charge la facturation, les communications, les impressions, les paiements ou toute autre fonctionnalité existante nécessaire pour supporter les processus IRP
- Calcul des frais d'immatriculation IRP des véhicules immatriculés IRP du Québec pour chacune des 59 administrations.
- Application des mesures de protections des renseignements personnels conformément au règlement général sur la protection des données. (GDPR) L'identification des renseignements personnels devant être couvertes par ces mesures se fera durant le sprint 0.

Architecture



Confidentiel

Page 6 of 7

Hypothèses

Général :

- Le Client sera responsable de la configuration des composantes standards et des données maîtres.
- Les estimés et l'échéancier actuels sont basés sur l'évaluation de 40 processus IRP en date du 22 mai 2018. Si ce nombre ou le contenu change de manière significative ou la durée du Sprint 0 est prolongée, ceci aura un impact sur les estimés et l'échéancier. Les estimés de développement seront réévalués à la fin du Sprint 0.
- Les estimés sont basés sur l'hypothèse que tous les livrables seront fournis en français.
- La date de début de projet est approximative. La date réelle sera déterminée de manière conjointe avec le client lors de la signature du SOW et dépendra de la disponibilité des ressources SAP.
- Tout requis présenté par le Client qui ne fera pas partie du carnet de produit approuvé sera géré par le processus de demande de changement.

Sprint 0:

- Seulement des processus complétés (à 90% et +) seront analysés
- Le Client fournira les ressources nécessaires pour le travail entourant les ateliers durant le Sprint 0
 - Analystes d'affaire pour la revue des processus
 - Usagers de la solution actuelle pour les ateliers UX

Développement:

- La technologie SAP [REDACTED] sera utilisée pour le développement des interfaces utilisateurs.
- Aucun développement CRM n'est inclus dans ce projet
- CASA validera le développement SAP du Sprint N durant le Sprint N + 1
- CASA fournira les cas de tests pour le développement SAP durant les trois premières semaines du Sprint N.
- Le développement SAP pour IRP se fera dans le même environnement que la solution ISM.
- Le Client fournira les ressources nécessaires durant le développement :
 - Pour les revues de sprints, la création de cas de tests, l'affinage du carnet de produit, les tests de sprints
 - Analystes d'affaires
 - Usagers de la solution actuelle
 - Pour des questions/requêtes système
 - Analystes systèmes (Basis)
- Les tests d'acceptation de solution IRP devront être priorisés afin de pouvoir être complétés durant les 12 premières semaines de la phase d'acceptation du Client.
- Le développement de RICEFW (incluant les jobs batchs) est hors de portée de ce projet.
- Le développement des gabarits de communication externes avec les clients de la SAAQ et utilisant OpenText est hors de portée de ce projet.
- Le développement des interfaces utilisateurs du portail électronique des services (PES) est hors de portée de ce projet
- Pour les fonctionnalités de facturation, d'équipement et de contrat de service, les composantes standards SAP ou les RICEFW fournis par CASA dans le cadre du projet d'implémentation seront utilisées.
- Tous les aspects pouvant être couverts par le standard SAP ou les RICEFW fournis dans le cadre du projet d'implémentation seront de la responsabilité de CASA.
 - Envoi de facture
 - Émission de chèques
 - Réception de paiements
 - Communications écrites
 - Impression du certificat d'immatriculation IRP

